

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 9 décembre 2019, à 19 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Benoit Pepin et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

M. le maire, Yvan Pinsonneault, présente les points saillants du projet de prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2020.

RÉSOLUTION 12-248-19
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 .

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévues pour l'année 2020 sont les suivantes :

Administration générale	644 457.00 \$
Sécurité publique	571 347.00 \$
Transport	760 197.00 \$
Hygiène du milieu	1 281 356.00 \$
Santé et Bien-être	11 000.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	276 708.00 \$
Loisirs et culture	512 215.00 \$
Frais de financement	<u>337 930.00 \$</u>
Total des dépenses de fonctionnement	4 395 210.00 \$

Remboursement de la dette à long terme	447 636.00 \$
Affectation aux activités d'investissement	400 000.00 \$
Affectation du surplus	- \$
Affectation à des fonds réservés	79 328.00 \$

Total des dépenses et affectations **5 322 174.00 \$**

Les revenus prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

Revenus de taxes foncières	3 368 943.00 \$
Compensation services municipaux	1 248 400.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	47 405.00 \$
Services rendus	188 215.00 \$
Autres revenus	328 494.00 \$
Revenus de transferts	<u>140 717.00 \$</u>

Total des revenus **5 322 174.00 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2020

Sécurité publique	540 000.00 \$
Transport	2 900 000.00 \$
Hygiène du milieu	130 000.00 \$
Loisirs et culture	<u>145 000.00 \$</u>

Total **3 715 000.00 \$**

Les revenus prévus pour l'année 2020

Subvention	155 000.00 \$
Affectation des fonds de parcs et terrains de jeux	110 000.00 \$
Affectation des activités de fonctionnement	400 000.00 \$
Affectation du surplus accumulé	1 050 000.00 \$
Emprunt municipaux et autres sources	2 000 000.00 \$

Total **3 715 000.00 \$**

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-249-19
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 de la Municipalité d'Ange-Gardien :

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020	MONTANTS
Amélioration chemins municipaux / ponceaux	400 000.00 \$
Acquisition véhicule incendie	500 000.00 \$
Alimentation infrastructures d'égout & diffusion - Génératrice 100 000 \$, télémétrie 30 000 \$	130 000.00 \$
Amélioration infrastructure d'urgence (génératrice salle)	40 000.00 \$
Harmonisation de l'affichage / image : Entrée et parcs	60 000.00 \$
Rénovation centre communautaire	35 000.00 \$
Aménagement des parcs & espaces verts	50 000.00 \$
Réfection rang Saint-Georges	2 500 000.00 \$
SOUS-TOTAL	3 715 000.00 \$

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2021-2022	MONTANTS
Construction patinoire permanente	300 000.00 \$
Amélioration chemins municipaux	1 500 000.00 \$
Réaménagement d'espaces récréatifs	200 000.00 \$
SOUS-TOTAL	2 000 000.00 \$
TOTAL INVESTISSEMENT TRIENNAL	5 715 000.00 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 12-250-19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire